



Sécurité sociale contester

Par **jess**, le **22/03/2013** à **15:01**

bonjour,

voici mon problème

je suis en at depuis 2 ans ,je reçois (après avoir été convoqué par le médecin conseil), une décision de guérison le 21/03/2013 en recommandé en date du 18/03/2013, soit 3 jours après cette décision.

je me retrouve donc dans la situation ou j'avais fais le nécessaire avec le médecin du travail de prévoir ma visite de reprise le 03/04/2013(puisque mon arrêt allait jusqu'au 31/03/2013) sauf qu'a aujourd'hui je ne peux pas reprendre mon travail (le medecin du travail ne veut pas) j'ai réussi a avancer mon rdv avec ce dernier au 29/03 mais cela me fait 11 jours sans ressources, que puis-je faire?

de plus je souhaite faire appel de cette decision de guerison puisque j'ai des sequelles quelle est la marche a suivre?

MERCI BEAUCOUP